

3. COMPÉTENCES GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST  
d'information SECRÉTARIAT À L'ÉNERGIE, AUX MINES ET AUX RESSOURCES  
par le Conseil RENSEIGNEMENTS DE BASE

A. RESPONSABILITÉS

En règle générale, le Secrétariat à l'Énergie, aux Mines et aux Ressources conseille le Conseil exécutif du gouvernement territorial, relativement aux politiques applicables à la mise en valeur de l'énergie, des mines et des ressources. Il est chargé de formuler les stratégies et les politiques, comme la Politique de la mise en valeur des ressources et la Politique énergétique, et de fournir des conseils, afin que les avantages découlant des activités de mise en valeur profitent aux Territoires du Nord-Ouest et que les objectifs généraux du Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest soient respectés dans ces projets de mise en valeur. Le Secrétariat gère et dirige la préparation des positions gouvernementales et des programmes d'examen, en focalisant sur leur efficacité relativement à la réalisation des objectifs des politiques gouvernementales concernant l'énergie, les mines et les ressources. Pour ce qui regarde la mise en valeur des ressources, le Secrétariat évalue l'efficacité de la législation et des structures administratives existantes et recommande les changements qui s'imposent.

Responsabilités fonctionnelles  
Compétences et fonctions

1. COMPÉTENCE: Formuler des stratégies de façon à permettre que l'orientation arrêtée par le Conseil exécutif soit réalisée de façon efficace.

Responsabilités fonctionnelles:

- a. Identifier les besoins en matière de stratégies.

... Page 1 b)